



Assurance vie et garantie

Par **femme24**, le **28/11/2012** à **15:27**

bonjour.

je me permets d'ecrire car je suis un peu perdue et pas aidée.

suite a une depression (qui est en remission) mon assurance m'a ajournée ma garantie invalidite absolue et definitive maladie ET [s]accident.[/s]

quand je souhaite savoir ce que cela signifie et pourquoi accident la reponse est: je cite mot pour mot:

"suite a votre courrier je vous precise a nouveau et vous confirme que vous ne pouvez beneficier actuellement de l'IAD, maladie et accident.

elle ne pourra etre accordée qu'un an apres la reprise de votre activite professionnelle. elle sera alors eventuellement accordée, assortie d'une exclusion qui ne concernera alors que le syndrome depressif dont vous souffrez"

alors ma question est: cela signifie que ma depression ne m'ouvre pas droit a une somme d'argent

ou

ce que j'ai compris et ce qui me fait peur:

que ma garantie a sauté et que je ne suis plus assurée.....

et donc cela signifierait que s'il m'arrive un malheur et que j'ai un accident je ne suis pas couverte?? (cancer, accident de la route etc etc.....)

il est tres difficile de communiquer avec mon assurance. si vous voulez bien m'eclairer svp.

bonne journée (ou soirée selon)

Par **helpassur**, le **29/11/2012** à **20:44**

Bonjour,

Afin de pouvoir "éventuellement" vous aidez un peu, il est nécessaire de connaître le type de contrat auquel vous faites référence afin de savoir dans un 1er temps quelles en sont les garanties et les exclusions.

Est-ce un contrat que vous avez souscrit personnellement ou par adhésion dans votre entreprise (contrat groupe) ?

Cordialement.

Par **chaber**, le **30/11/2012** à **07:21**

bonjour

Quelle est la date de souscription?

Comportait-il des réserves spéciales pour une maladie antérieure selon le questionnaire médical que vous avez certainement rempli?

Par **femme24**, le **02/12/2012** à **20:25**

bonsoir merci de vos reponses.

j'ai oublie de precisier que je suis militaires (et donc assurance militaire)
c'est un contrat individuel. assurance vie "normale".

contrat prevoyance. vie et accidents. je ne sais pas comment vous expliquer mieux.....
je n'ai pas de maladie anterieure.rien du tout ni accident.....

j'ai souscrit (il semblerait) ce contrat en 2010. (bien que je ne me souvienne pas avoir change de contrat, juste de beneficiaire, mais la pas possible de le prouver).

cordialement

Par **chaber**, le **06/12/2012** à **07:55**

vous n'avez pas répondu à la question relative au questionnaire de santé que vous avez dû compléter à la souscription.

Si tout est parfait l'assureur établit un contrat sur ces bases fournies.

S'il y a un problème, l'assureur peut émettre certaines réserves à la souscription mais pas en cours de contrat